

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Présents : Mr ZELANI, Mme DEBOOSERE, Mr LEQUEUX, Mmes DESQUIRETZ, HUBERLANT, DURIN, Mrs ISOREZ, BERTAUX, FIEVET, MARTEVILLE, Mme LEFEBVRE.

Excusés : Mr MICHEL qui a donné pouvoir à Mr MARTEVILLE, Mr RIVART

Absents : Mr PROVOST, Mme DEMATTE, Mr BOSQUETTE, Mme BULINSKI, Mr LOMBART, Mme VANDENBUSSCHE

APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2024

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09.04.2024

Convention de mise à disposition à la commune de l'outil informatique de l'observatoire fiscal de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)

Vu la délibération n° 2724 du Conseil Communautaire du 8 avril 2021 portant adoption du pacte de gouvernance ;

Vu la délibération n° 3955 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2023 portant actualisation du schéma de mutualisation 2022/2026.

Le schéma de mutualisation, révisé et adopté par la CAMVS le 20 décembre 2023, propose une action n°8 visant à mettre à disposition des communes membres une base d'information fiscale afin de permettre une meilleure analyse des ressources fiscales des communes et de la communauté et d'assurer un suivi dynamique des bases d'imposition.

Fin 2023, la communauté d'agglomération a acquis une licence informatique pour l'utilisation du logiciel d'observatoire fiscal "FISCALIS", développé par la société FININDEV.

Cet outil, dédié exclusivement à la sphère publique, permet notamment de charger les fichiers de données fiscales transmis chaque année par la DGFIP (Direction générale des finances publiques) (rôles de taxes foncières, taxe d'habitation, évaluations cadastrales...), de dresser le diagnostic de la fiscalité perçue sur le territoire, d'analyser le tissu fiscal, de relever d'éventuelles incohérences dans l'établissement de l'impôt et de contribuer à l'équité fiscale.

La CAMVS se propose de mettre gratuitement cet outil à la disposition des communes intéressées, dont fait partie la commune de Bachant.

Cette utilisation mutualisée a pour but de favoriser la coopération entre les services communaux et communautaire et de développer une expertise collective par un partage des bonnes pratiques.

Pour mieux encadrer les droits et obligations respectifs de chacun, cette mise à disposition à titre gratuit doit s'accompagner de l'établissement d'une convention entre la communauté d'agglomération et la commune concernée (cf. annexe ci-jointe).

La présente délibération soumise à votre vote a pour objet d'approuver la convention de mise à disposition gratuite de l'outil « FISCALIS » par la CAMVS à la commune de Bachant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

Approuver la convention de mise à disposition gratuite d'un logiciel d'observatoire fiscal par la CAMVS au bénéfice de la commune de Bachant.

Autoriser M. le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant.

Arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat 2025-2030 de la CAMVS

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment les articles R.302-2 et suivants ;

Vu la délibération n°4157 en date du 10 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre ;

Considérant que le PLH ainsi que son bilan à mi-parcours permettent, à l'échelle du territoire, de fixer les orientations de la politique de l'habitat communautaire et de mener à bien les perspectives et actions définies tant sur le parc social que sur le parc privé, qui permettront d'atteindre les objectifs, entre autres, sur le plan démographique et sur le plan du parc de logement.

La date d'échéance du PLH en cours était fixée au 31 décembre 2022, une prorogation jusqu'au 31 décembre 2024 pour sa révision a été accordée par l'Etat.

L'Etat nous a fixé les orientations de ce futur document, en corrélation avec la loi Climat et Résilience, qui sont les suivantes :

- soutenir la production de logements pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs en tenant compte de la vacance actuelle à résorber,
- proposer une offre de logements adaptés aux ménages les plus fragiles, en particulier les jeunes de moins de 30 ans,
- prendre en compte le phénomène de vieillissement de la population dans les politiques de l'habitat à mener,
- reconquérir le parc privé ancien dégradé, et lutter contre le phénomène de la vacance,
- lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil,
- faire baisser la facture énergétique dans l'ensemble du parc public et privé en ciblant prioritairement les étiquettes énergétiques E, F et G et en accompagnement prioritairement les ménages modestes et très modestes au sens de l'ANAH,

Une articulation du PLH autour d'une triple perspective

1. Enjeu usager

Les actions proposées dans le cadre du PLH doivent avoir permettre un réel impact sur les habitants.

2. Enjeu financier

Il s'agit de bien calibrer les capacités à faire de la CAVMS (rapport coût / bénéfices).

3. Enjeu de processus interne

Le PLH doit permettre de définir clairement le rôle de chacun des partenaires et les pilotes de chacune des actions.

Les orientations stratégiques proposées et le programme d'actions

Orientation 1 : Amplifier l'amélioration du parc de logements existants pour un cadre de vie attractif

- *Action 1 : Assurer la mise en œuvre d'une politique renforcée et ambitieuse de lutte contre l'habitat indigne*
- *Action 2 : Poursuivre la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain et pérenniser leurs effets*
- *Action 3 : Lutter contre la précarité énergétique en améliorant la qualité thermique du parc privé et du parc social*
- *Action 4 : Objectiver les données sur la vacance et définir des leviers nécessaires à la remobilisation du parc vacant*

Orientation 2 : Calibrer le développement de l'offre nouvelle de logements et soutenir une production de qualité

Scénario envisagé de production de logements : 3054 logements sur la période 2025-2030

- *Action 5 : Produire 509 logements par an en respectant les équilibres de développement entre communes sur la durée du PLH*
- *Action 6 : Faire du diagnostic foncier un document d'aide à la décision approprié par tous les partenaires*
- *Action 7 : Encadrer les pratiques de production en faisant respecter un cahier des charges de l'habitat vertueux.*

Orientation 3 : Permettre à l'ensemble des ménages de se loger et fluidifier les parcours résidentiels

- *Action 8 : Au travers de la CIL, accompagner les publics spécifiques et orienter la production en fonction de leurs besoins*
- *Action 9 : Renforcer le soutien de l'agglomération quant aux dispositifs d'accès à la propriété*
- *Action 10 : Renforcer les partenariats avec les structures gestionnaires de centre d'hébergement et d'accueil d'urgence en accompagnant leur développement*

Orientation 4 : Assurer une gouvernance et un pilotage efficace du PLH pour engager l'ensemble des partenaires dans la réalisation des objectifs

- *Action 11 : Organiser les réflexions relatives à l'habitat en associant et en informant l'ensemble des partenaires quant à la politique de l'habitat de la CAMVS*
- *Action 12 : Définir des instances de suivi du PLH permettant de suivre finement les dynamiques territoriales*

La procédure de consultation

Suivant la procédure, les Communes et le Syndicat Mixte du SCoT doivent être consultés afin d'émettre un avis par délibération, notamment sur les moyens, relevant de leurs compétences respectives à mettre en place, dans le cadre du PLH au regard du projet proposé.

Faute de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet arrêté, leur avis est réputé favorable.

Le Conseil Communautaire délibérera au terme de cette période de consultation pour prendre en compte les avis, avant de transmettre le projet de PLH au Préfet pour avis.

Le PLH fera ensuite l'objet d'une présentation lors du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement à l'issue duquel l'avis de l'Etat sera transmis, et devra être pris en compte avant adoption définitive du Programme Local de l'Habitat en Conseil Communautaire.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé d'émettre un avis sur le projet de PLH arrêté ci-joint, présentant les objectifs territorialisés à la commune ;

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

· Emet un avis favorable ;

Objet : Prise en charge de frais funéraires

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'une personne est décédée dans un logement de « accueil et promotion » à Bachant.

Cette personne sans aucune famille, a été incinérée au crématorium d'Hautmont.

Les frais funéraires s'élèvent à la somme de 2 159.62 €, moins la somme de 1016.88 € prise sur le compte du défunt, il reste la somme de 1142.74 € à prendre en charge par la Commune pour payer les pompes funèbres BULTEZ-APPLINCOURT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis pour que la commune prenne en charge la somme de 1 142. 74 €

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, émet un avis favorable.

Le conseil municipal demande que la question soit posée au niveau de l'agglomération, dans le sens où « accueil et promotion » loge de nombreuses personnes qui ne sont pas forcément de Bachant et que la Commune de Bachant ne peut pas prendre en charge les frais funéraires de tous les résidents de « accueil et promotion » lorsqu'ils n'ont plus aucune famille.

SUBVENTION A L'OMS ET A L'OFC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

- OMS : 700. 00 €
- OFC : 910. 00 €

CAF : convention territoriale globale CAMVS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la convention territoriale globale CAMVS est à renouveler pour la période 2025/2029.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de la convention territoriale globale CAMVS pour la période 2025/2029.

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la CAF.

INFORMATIONS DIVERSES

BANQUET DES AINES :

Celui-ci aura lieu le 13 octobre 2024.

L'animation sera assurée par Go prod Events, avec un chanteur guitariste, qui passera de la musique au travers de la sono entre deux.

La salle sera décorée en orange, rouge et blanc.

Des centres de tables seront commandés à la fleuriste, et la décoration sur la table sera faite avec les fleurs de pampas que nous avons derrière la mairie.

La borne à selfies sera réinstallée.

Le menu choisi est le suivant :

*Mini feuilletés apéro

*Potage au cresson

*Feuilleté fruit de mer

*Cuisse de canette rôtie aux poires, flan de duxelles de champignons, fagot d'asperges, pdt reconstituées

*Sorbet pomme calvados

*Jambon rôti aux herbes-salade

* Fromage

*Bavarois fruits rouges

Le doyen recevra une bouteille de champagne, la doyenne un bouquet de fleurs, si anniversaire il y a, la personne recevra une bouteille de champagne ou des fleurs.

Du freixenet sera servi à l'apéritif, du rosé sera servi en plus du vin rouge et blanc.

La préparation de la salle aura lieu à **10h00** le samedi, le service technique sera sollicité le vendredi pour installer les tables.

PARC EOLIEN :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le projet éolien de Bachant.

BORALEX poursuit le travail de rédaction des compléments demandés par la DREAL.

Ceux-ci seront déposés au plus vite avant la date butoir du 10 novembre.

Si la recevabilité du dossier est obtenue, l'enquête publique devrait suivre en février 2025.

Le projet éolien de Bachant est ramené à 5 éoliennes, 4 sur la commune de Bachant et une sur la commune de Saint-Rémy-Chaussée.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé à la société BORALEX l'obtention de chèques énergie pour les habitants de la Commune.

TRAVAUX DES ECOLES :

- Ecole primaire

Les travaux intérieurs sont finis, il reste le préau à finir ainsi que les travaux de réfection de la cour.

- Ecole maternelle

Les travaux intérieurs sont presque finis, il reste les aménagements extérieurs à finir.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE (CORPS DE FERME) :

Monsieur le Maire présente une demande d'une personne qui souhaite acheter une parcelle des terrains du corps de ferme appartenant à la Commune.

Il demande au conseil municipal son avis sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, pour l'instant, de donner un avis défavorable à cette demande.

DIVERS :

Monsieur le Maire à reçu une demande d'une boucherie de FOURMIES qui souhaite venir à Bachant avec un camion, une fois par semaine, sur la place de l'Eglise, faire de la vente.

Le conseil municipal, émet un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire contactera le boucher pour étudier les modalités de mise en place de ce projet.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 00.

Le Maire,

D. ZELANI

